

Comment se dérouleront les TAP ?

Ecole Maternelle :

Afin d'adapter au mieux la réforme aux enfants de maternelle, le comité de pilotage du 17 Février 2014 a proposé la mise en place, sur les temps de TAP, d'**espaces d'activités**. Il s'agit de ne pas fatiguer les enfants en tombant dans le « suractivisme », mais d'être au plus près de leurs besoins.

C'est également selon cette idée que la décision a été prise de donner la possibilité aux enfants de maternelle de bénéficier d'un temps calme après le repas du midi, et avant le retour en classe.

Ecole Élémentaire :

2 jours par semaine, les enfants participeront à un atelier proposant une activité s'inscrivant dans l'une des trois thématiques suivantes :

- 1/ **Activités culturelles**
- 2/ **Activités physiques et sportives**
- 3/ **Environnement et citoyenneté**

Les 2 autres jours, les enfants profiteront, sur le même modèle que l'école maternelle, d'**espaces d'activités**.

A noter dans vos agendas :

**Une réunion publique d'information aura lieu
le mercredi 4 juin 2014 à 20h à la salle polyvalente Yvon Charlès.**

Vous trouverez sur le site Internet de la ville www.breteil.fr des informations réactualisées sur les rythmes scolaires.

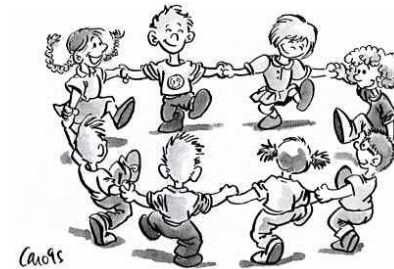
Un second bulletin d'information sera publié fin mai/ début juin 2014.

Mathilde HEINRICH, Chargée de mission Rythmes Scolaires
Céline CLAVIER, Adjointe en charge de l'éducation et de la petite enfance

Bulletin d'information à destination des familles

Les Nouveaux Rythmes Scolaires

RENTREE DE SEPTEMBRE 2014



Objectif national :

- **Améliorer la réussite scolaire.**

Objectifs locaux définis par le comité de pilotage* :

- **Respecter les rythmes de l'enfant,**
- **Développer l'autonomie,**
- **Encourager le vivre ensemble,**
- **Favoriser la découverte, l'initiation, le plaisir.**

* Un **comité de pilotage** composé des différents partenaires concernés par les nouveaux rythmes éducatifs (parents d'élèves, enseignants, associations...) se réunit régulièrement pour travailler à la mise en œuvre de la réforme.

Les Nouveaux horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, l'école aura lieu de 8h45 à 12h et de 13h45 à 15h45.

De 15h45 à 16h45, les enfants pourront bénéficier de TAP.

La garderie sera maintenue à partir de 7h le matin et jusqu'à 19h pour la garderie du soir.

Mercredi :

Le mercredi matin, l'école aura lieu de 9h à 12h.

La garderie sera également maintenue.

Les TAP c'est quoi ?

Les TAP, Temps d'Activités Périscolaires, sont les temps pendant lesquels se dérouleront les nouvelles activités mises en place dans le cadre de la réforme. Ils dureront 1h, pour l'élémentaire comme pour la maternelle. Ces temps éducatifs seront gratuits et facultatifs : les parents souhaitant venir chercher leur enfants dès 15h45 en auront la possibilité.

Qui s'occupera de mon enfant de 15h45 à 16h45 ?

- Le personnel de garderie
- Les atsem pour les élèves de l'école maternelle
- Du personnel d'animation nouvellement embauché
- Des professionnels associatifs : ex : intervenants de la médiathèque, de l'école de musique *La Flume*, éducateurs sportifs...
- Des bénévoles pour les élèves de l'école élémentaire

